PRÉFET DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

ardèche
LE DEPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 31 août 2021

Des opérations de vaccination dédiées aux collégiens et lycéens sont organisées dans tout le département en septembre et en octobre, et à Privas et à Bourg Saint Andéol dès la rentrée.

Le virus continue de circuler dans le département de l'Ardèche, où le taux d'incidence s'établit actuellement à 199 cas de contaminations pour 100 000 habitants (du 20 au 26/08). En moyenne en France, le taux est de 192 pour 100 000 habitants. Dans ce contexte, il demeure indispensable de maintenir une offre vaccinale forte pour toucher le plus grand nombre de personnes.

Le préfet de l'Ardèche, la délégation départementale de l'ARS et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ardèche encouragent les jeunes de 12 à 17 ans à se faire vacciner. Si les jeunes développent plus rarement des formes graves de la Covid-19, ils peuvent être porteurs de la maladie sans avoir de symptômes et sont de ce fait extrêmement contaminants. Leur vaccination est donc indispensable pour limiter les risques de transmission du virus à des personnes plus fragiles et essentielle pour atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective.

Des opérations de vaccination proposés aux jeunes de 12 à 17 ans seront organisées sur différents sites, en centre de vaccination ou dans les établissements scolaires. **Les jeunes pourront recevoir leur 1ère injection d'ici la fin du mois de septembre et leur 2ème injection au mois d'octobre.** L'important est de permettre aux collégiens et lycéens volontaires d'être protégés avant les vacances de fin octobre et qu'ils aient leur passe-sanitaire.

Ainsi, dès la rentrée, trois opérations de vaccination dédiées aux collégiens et lycéens sont programmées ; les élèves volontaires seront recensés par leurs établissements scolaires :

- Pour élèves du lycée Vincent d'Indy de Privas, ils seront accompagnés depuis leurs lycées au centre de vaccination de Privas les 2 et les 3 septembre de 17h à 19h, où ils seront pris en charge par l'équipe du centre

- Pour les lycéens et les collégiens de Bourg Saint Andéol, ils seront accompagnés depuis leurs lycées au pôle de santé de Bourg Saint Andéol le 3 septembre de 14h à 21h où ils seront pris en charge par une équipe composée de médecins et d'infirmières libéraux

- Pour les collégiens du collège Ventadour de Privas, la vaccination sera assurée sur place les 6 et 7 septembre par l'équipe mobile de l'association ELISA MEDICOPTERE de 9h à 17h

Pour les 12 à 15 ans, seule l'autorisation de l'un ou l'autre des parents est requise, pour un mineur de 16 ans et plus, la vaccination contre la COVID-19 peut être pratiquée, à sa seule demande, sans qu'il soit nécessaire de recueillir le consentement de l'un ou l'autre des parents. **L'autorisation parentale peut être récupérée à l'adresse suivante** https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59553 **et remplie pour le jour de la vaccination.**

Les mineurs doivent également présenter le jour de la vaccination, la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents. Ils doivent également se présenter avec le questionnaire pré-vaccinal distribué par l'établissement scolaire.

Afin de garantir une année scolaire la plus normale possible et la reprise des activités extra-scolaires en toute sérénité, **la vaccination demeure le meilleur moyen de limiter la propagation du virus et d'éviter le développement des formes graves du coronavirus.**

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX